



**PANORAMA
DES FINANCEMENTS CLIMATIQUES
EN FRANCE EN 2011**

**Annexe sectorielle – Flux
internationaux**

Octobre 2014

Auteurs

ROMAIN MOREL (CDC CLIMAT RECHERCHE)

IAN COCHRAN (CDC CLIMAT RECHERCHE)

ROMAIN HUBERT (CDC CLIMAT RECHERCHE)

JEANNE DEQUESNE (CDC CLIMAT RECHERCHE)

MORGAN HERVÉ-MIGNUCCI (CLIMATE POLICY INITIATIVE)

CETTE ETUDE REPREND LA METHODOLOGIE UTILISEE PAR CLIMATE POLICY INITIATIVE (CPI) POUR REALISER LE *GERMAN CLIMATE FINANCE LANDSCAPE* [CPI, 2012B] ADAPTEE AU CONTEXTE FRANÇAIS. CPI N'EST PAS RESPONSABLE DU CONTENU DU PRESENT RAPPORT.

LE RAPPORT PRINCIPAL DE CETTE ETUDE EST DISPONIBLE A L'ADRESSE SUIVANTE :

[HTTP://WWW.CDCCCLIMAT.COM/PANORAMA-DES-FINANCEMENTS.HTML](http://www.cdcclimat.com/PANORAMA-DES-FINANCEMENTS.HTML)

CREDITS PHOTO : © CDC – JM PETTINA

Directeur de publication : Benoît Leguet

Pour recevoir des actualités sur nos publications, envoyez vos coordonnées à recherche@cdcclimat.com

Contact presse : Maria Scolan - 01 58 50 32 48 - maria.scolan@cdcclimat.com

Cette publication est intégralement financée par l'établissement public « Caisse des Dépôts ». CDC Climat ne participe pas au financement de ces travaux.

La Caisse des Dépôts n'est en aucun cas responsable de la teneur de cette publication.

Cette publication ne constitue pas une analyse financière au sens de la réglementation.

La diffusion de ce document ne constitue ni (i) la fourniture d'un conseil de quelque nature que ce soit, ni (ii) la prestation d'un service d'investissement ni (iii) une offre visant à la réalisation d'un quelconque investissement.

Les marchés et actifs objets des analyses contenues dans ce document présentent des risques spécifiques. Les destinataires de ce document sont invités à requérir les conseils (notamment financiers, juridiques et/ou fiscaux) utiles avant toute décision d'investissement sur lesdits marchés.

Les travaux objets de la présente publication ont été réalisés à titre indépendant par l'équipe de CDC Climat Recherche. Des mesures organisationnelles en place au sein de CDC Climat renforcent l'indépendance matérielle de cette équipe. Cette publication reflète donc les seules opinions de l'équipe CDC Climat Recherche, à l'exclusion des équipes opérationnelles ou filiales de CDC Climat.

Les conclusions de ces travaux ne lient d'aucune manière l'action des équipes opérationnelles ou filiales de CDC Climat. CDC Climat n'est pas un prestataire de services d'investissement.

Arrière-plan du secteur: pourquoi s'intéresser aux financements internationaux?

Les financements internationaux dédiés à la lutte contre le changement climatique font partie des thèmes principaux des négociations internationales sur le climat dans le cadre de la Convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Au cours des dernières années, des engagements fermes de financement ont été pris. Les pays développés qui composent l'annexe II de la CCNUCC se sont ainsi engagé à apporter 30 milliards de dollars de financements nouveaux et additionnels entre 2010 et 2012 – le *Fast-start finance* – et de « mobiliser » 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 en direction des pays en développement [Accords de Cancún, 2010].

Dans le cadre du *Fast-start*, l'UE s'était engagée à lever 7,2 milliards d'euros de financement sur les 3 ans [CE, 2012]. La part engagée par la France est de 1,26 milliards d'euros sur la même période [France, 2012]. Les accords de Cancún spécifient que ces financements sont « à répartir de manière équilibrée entre l'adaptation et l'atténuation; le financement de l'adaptation sera destiné en priorité aux pays en développement les plus vulnérables, dont les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique » [Accords de Cancún, 2010].

Même si les règles de comptabilisation ne sont pas clairement définies pour l'engagement des 100 milliards de dollars, l'utilisation du terme « mobiliser » ouvre la possibilité de ne pas comptabiliser exclusivement les financements publics directs. Les financements privés peuvent se présenter sous différentes formes comme des investissements directs à l'étranger pour des projets climatiques ou bien plus spécifiquement des investissements dans des projets émetteurs de crédits carbone.

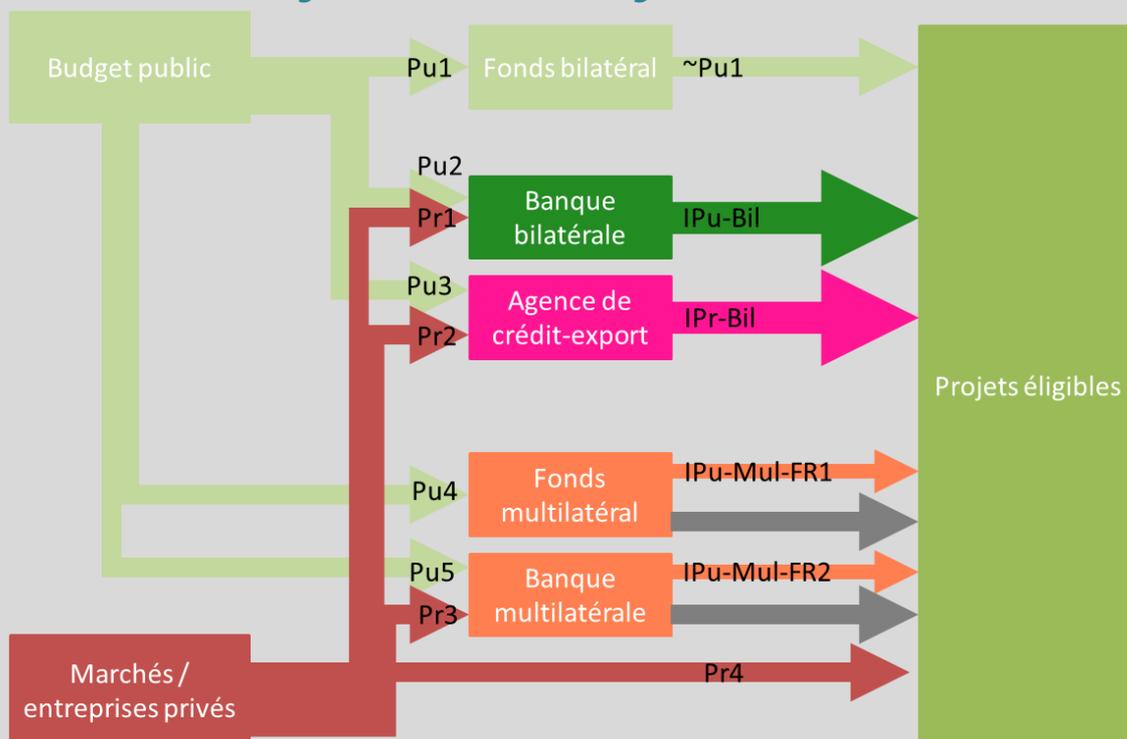
Approche adoptée

Afin de mieux clarifier les différents flux, nous raisonnons en termes de flux publics – lorsqu'il s'agit uniquement d'argent public –, de flux transitant par des intermédiaires publics – lorsque les flux proviennent d'institutions publiques dont le financement est divers – et de flux privés lorsque le montant est engagé par un acteur privé. Faute de données, les déboursements ne concernent que les contributions climatiques françaises aux institutions bilatérales et multilatérales. Le reste de flux concerne des engagements. Les flux comptabilisés sont ceux aboutissant à un financement français dans un pays tiers. Dans la mesure du possible, la distinction est faite entre pays développés et pays en développement. Cela permet de mieux appréhender les flux pouvant être valorisés dans le cadre des négociations internationales.

La nomenclature est détaillée dans l'Encadré 1. Pour l'ensemble de l'annexe, la conversion EUR/USD est considérée comme stable en 2011 à un niveau de 0,7 EUR pour 1 USD.

Encadré 1 – Catégorisation des flux internationaux

Figure 1 – Schéma de catégorisation de flux



Définition des abréviations:

- Au niveau des sources :
 - Pu* : financements publics
 - Pr* : financements privés
- Au niveau des intermédiaires :
 - IPu : Intermédiaire public
 - IPr : Intermédiaire privé
 - Bil : bilatéral
 - Mul : multilatéral
- FR* : quote-part mobilisée par la France

Les flux orange *IPu-Mul-FR1* correspondent à la quote-part mobilisée par la France dans les investissements réalisés par les fonds multilatéraux dans des projets climatiques.

Au final, concernant les flux financiers vers l'étranger – avec ou sans distinction pays développés/pays en développement, on obtient :

$$\text{Financement Public} = \sum_i Pu_i$$

$$\text{Financement via des intermédiaires publics bilatéraux} = FIPu.Bil = \sum_i IPu.Bil_i$$

$$\text{Financement via des intermédiaires publics multilatéraux} = FIPu.Mul = \sum_i IPu.Mul_i$$

$$\text{Financement via des intermédiaires publics} = FIPu = FIPu.Bil + FIPu.Mul$$

Dans notre étude, concernant les financements privés, le périmètre concerne tous les flux *Pr4* de la

Figure 1. En ce qui concerne les 100 Mrd USD, il existe plusieurs façons de les compter notamment suivant la définition prise du terme « mobiliser ». Ainsi, une partie seulement de Pr4 pourrait être comptée

Dans cette étude, lorsque l'on parle d'actions financées, cela concerne les flux :

- Pu1
- IPu-Bil
- IPu-Mul
- IPr-Bil
- Pr4

Lorsque la dépense ou l'engagement est réalisé par une institution multilatérale financée par des entités françaises, seule la quote-part française est comptée.

Les « flux directs » correspondent à la somme des flux Pr, Pu. Les montants des « flux directs » et des « actions financées » ne peuvent être additionnés.

A titre de comparaison, les flux rapportés par la France dans son rapport bisannuel [France, 2014] correspondent aux flux Pu* et IPu-Bil à l'exception des flux Pu2. De plus, la France ne reporte que les flux en direction des pays en développement au sens de la CCNUCC (non-Annexe I).

En cas de cofinancements, le montant total des projets est donné à titre indicatif et n'est pas consolidé dans les résultats agrégés.

D'une manière générale, les financements publics destinés aux institutions sont des déboursements. Les montants de financements des projets par les institutions bilatérales et multilatérales correspondent généralement à des engagements. Cette différence s'explique par la disponibilité des données.

Résultats du secteur

En 2011, les entités françaises ont fourni 4,0 Mds EUR pour la mise en place de projets climatiques à l'extérieur de la France. Ces montants, ainsi que les participations existantes de la France dans des institutions multilatérales ont permis, *in fine*, le financement de 7,2 Mrd EUR d'actions climatiques, sans compter les cofinancements éventuels.

Tableau 1 – Récapitulatif des financements français à l'étranger pour le climat (en Mio EUR)

SOURCE	INVESTISSEMENT DEDIE AU CLIMAT					TOTAL	
	Energies renouvelables	Efficacité énergétique	Autres réductions d'émission	Indéterminés	Adaptation		
Intermédiaire public bilatéral <i>IpU-Bil*+Pu1</i>	(A)	758	219	605	18	412	2 012
Intermédiaire public multilatéral <i>IpU-Mul-FR*</i>	(B)		3 082		12	336	3 430
dont la contribution aux institutions multilatérales et bilatérales <i>Pu*</i>	(C)				208		208
Privé ^(a) <i>Pr*</i>	(D)	1 523	221	9	-	-	1 753
TOTAL contribution française directe (A)+(C)+(D)		2 280	440	615	208	412	3 954
TOTAL de la part mobilisée par la France dans les montants engagés (A)+(B)+(D)			6 417		30	747	7 195

^(a)Ce montant comprend une part importante issue du fDi Report [2012] dont le périmètre est plus large que celui de notre étude (voir ci-dessous).

Source : Auteurs

Si l'on s'en tient aux financements destinés *in fine* aux pays en développement, on obtient le tableau suivant :

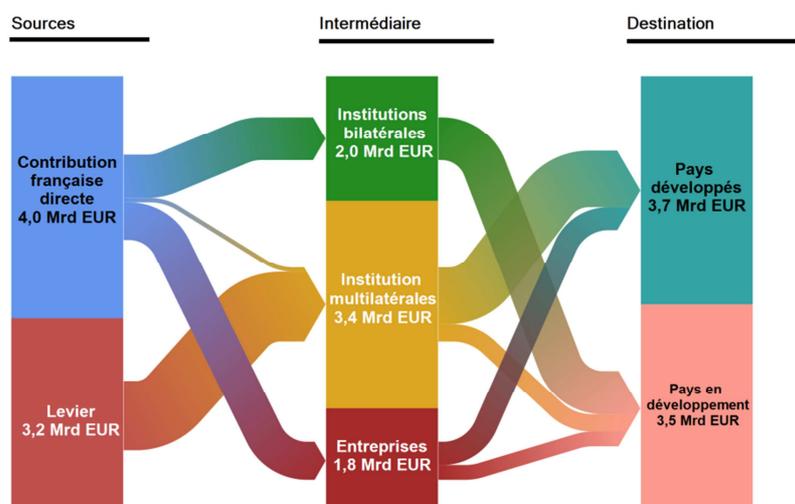
Tableau 2 – Récapitulatif des financements français pour le climat destinés aux pays en développement (en Mio EUR)

SOURCE	INVESTISSEMENT DEDIE AU CLIMAT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT					TOTAL	
	Energies renouvelables	Efficacité énergétique	Autres réductions d'émission	Indéterminés	Adaptation		
Intermédiaire public bilatéral <i>IpU-Bil*</i>	(A)	758	219	605	18	412	2 012
Intermédiaire public multilatéral <i>IpU-Mul-FR*</i>	(B)		600		12	191	802
dont la contribution aux institutions multilatérales et bilatérales <i>Pu*</i>	(C)				207		207
Privé ^(a) <i>Pr*</i>	(D)	451	221	9	-	-	681
TOTAL contribution française directe (A)+(C)+(D)		1 209	440	615	225	412	2 900
TOTAL de la part mobilisée par la France dans les montants engagés (A)+(B)+(D)			2 863		30	602	3 496

Source : Auteurs

Les flux correspondant sont représentés à la fin de la présente annexe (Figure 3 p. 26 et Figure 4 p.27). Une version simplifiée de ces illustrations est détaillé dans la Figure 2.

Figure 2 – Schéma simplifié de la répartition des flux de financements français dédiés au climat à l'étranger en 2011



Note : Par définition, les institutions bilatérales font entièrement partie de la contribution française directe.

Source : Auteurs

Les financements publics

Cette partie concerne les financements publics tels qu'ils sont définis dans l'Encadré 1 (p. 4).

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) est exclusivement financé par l'État français. A ce titre, ses financements sont considérés comme publics. Le FFEM a approuvé, en 2011, pour 18,25 Mio EUR d'engagements de financement dédiés à la lutte contre le changement climatique [FFEM, 2012]¹. Grâce aux co-financements, ces projets représentent des investissements totaux de 98,6 Mio EUR² [FFEM, 2012]. Il n'est pas exclu que d'autres projets du FFEM répondent aux critères de lutte contre le changement climatique même s'ils ne sont pas identifiés comme tels par le FFEM. Par exemple, des projets liés à l'eau ou la biodiversité pourraient, dans certaines conditions être considérés comme de l'adaptation au changement climatique. Néanmoins, les activités climatiques représentant déjà 51% des engagements du FFEM, le montant total en faveur du climat ne saurait excéder les engagements totaux pris par le FFEM en 2011, soit 37 Mio EUR. L'impact sur l'estimation totale des flux est donc limité.

La France contribue également au financement d'organisations bilatérales et multilatérales, notamment sous la forme de dons, capitalisation ou prêts. Parmi ces organisations, certaines financent des actions luttant contre le changement climatique. Ainsi, une part de cette contribution française permet de financer des actions climatiques. (voir Encadré 2)

¹ Ces montants sont extraits de la page 43 du rapport annuel du FFEM [2012]. Le rapport bisannuel de la France donne quant à lui le montant de 16,8 Mio EUR [France, 2014].

² Conformément à ce qui est écrit plus haut, ce montant est donné à titre indicatif et n'est pas consolidé dans les résultats agrégés.

Les contributions françaises réalisées en 2011 sont recensées dans le rapport bisannuel de la France [2014]. Néanmoins, dans le cas d'institutions n'étant pas uniquement focalisées sur le financement de la lutte contre le changement climatique, l'ensemble de la contribution française y est reportée alors qu'une partie seulement peut être considérée comme destinée à financer des projets climatiques.

Ainsi, selon le rapport bisannuel [France, 2014], 824 Mio EUR ont été déboursés par la France sous forme de dons, capitaux propres et prêts concessionnels en 2011. Parmi ces montants seuls 100 Mio EUR sont considérés comme dédiés au climat par le rapport. Notre analyse basée sur les financements dédiés au climat des différentes organisations nous permet d'évaluer à 190 Mio EUR le montant des contributions climatiques françaises aux institutions multilatérales. (voir Encadré 2 et détail des calculs en fin d'annexe).

Il n'est cependant pas possible d'évaluer la contribution budgétaire à l'AFD. La contribution de la « source publique » est donc sous-évaluée.

Encadré 2 – Analyse de la contribution française aux institutions multilatérales

Soit une institution donnée qui engage un montant F de financements sur l'année 2011. Parmi ces financements, une part P_c de ces financements sont dédiés à la lutte contre le changement climatique.

Ces engagements F ont été permis par la formation et la capitalisation de l'institution par des États. Se plaçant dans le cadre de l'engagement de 100 Mds USD, il pourrait être considéré que ces engagements ont été *mobilisés* par la capitalisation de l'institution.

Ainsi, considérons que cette organisation bénéficie d'une capitalisation K principalement formée par différents États. La France contribuant pour une part P_{fr} .

Le montant $F_{C_{fr}}$ des financements climatiques mobilisés par la France pourrait donc se calculer ainsi :

$$F_{C_{fr}} = P_{fr} * F * P_c$$

Cela correspond à une attribution des financements climatiques sur la base de la capitalisation. Cela semble adapté à une structure simple où les États n'interviennent que dans la capitalisation de l'institution, ce qui lui permet de lever des financements sur les marchés.

Dans le cadre de programmes spécifiques où le financement climatique est fléché, il est préférable d'utiliser le même type de raisonnements en prenant comme P_{fr} , la contribution française au financement du programme.

Dans le même ordre d'idée, il est possible d'évaluer la part climatique de la contribution française à une institution. Ainsi, soit C_{fr} la contribution française en 2011 et la $C_{fr_{climat}}$ contribution climatique française :

$$C_{fr_{climat}} = C_{fr} * P_c$$

Source : Auteurs

Les financements via des institutions publiques bilatérales

Cette partie concerne principalement le groupe AFD qui comprend l'agence française de développement (AFD) et sa filiale dédiée au secteur privé : Proparco.

En 2011, l'AFD a financé, dans des états étrangers, 42 projets de développement ayant des co-bénéfices en faveur de la lutte contre le changement climatique à hauteur de 1 994 Mio EUR³. Ce montant se répartit à 80% pour l'atténuation (1 590 Mio EUR) et 20% pour l'adaptation (436 Mio EUR)⁴ [AFD, 2012]. L'AFD publie les méthodes qu'elle utilise pour qualifier du caractère climatique des projets. Par exemple, pour être considéré comme participant à l'atténuation du changement climatique, un projet doit réduire ou éviter plus d'émissions qu'il n'en produit au cours de sa durée de vie [AFD, 2013]. Ainsi les projets d'atténuation financés en 2011 pourraient contribuer à éviter ou réduire les émissions de 3,8 MtCO₂éq. par an.

En utilisant les informations fournies dans le rapport bisannuel de la France [2014] portant sur 1 933 Mio EUR, les outils financiers utilisés par l'AFD sur l'ensemble de son portefeuille se répartissent ainsi : 0,7% de subventions (15 Mio EUR), 56% de prêts concessionnels (1 118 Mio EUR) et 43% de prêts non-concessionnels (862 Mio EUR). Pour comparaison, en 2012, le financement des projets « climat » du groupe AFD (AFD et Proparco) se répartit de la manière suivante : 5% de subventions, 65% de prêts concessionnels et très concessionnels et 30% de prêts non-concessionnels [AFD, 2013].

Les financements via des institutions publiques multilatérales

Comme discuté dans la section « financements publics » (p. 6), la France finance également des institutions multilatérales finançant des actions de lutte contre le changement climatique. Le détail des calculs est disponible dans les tableaux 3 et 4 (p. 19 et 20)

Climate Technology Fund (CTF) :

- Contribution climatique française en 2011 : 100 Mio EUR

- Financements climatiques mobilisés par la France : 33 Mio EUR

Un prêt très bonifié – et garanti par l'État français – a notamment été concédé par l'AFD au *Clean Technology Fund* à hauteur de 203 Mio EUR pour trois ans [CTF, 2012]. Le rapport bisannuel de la France rapporte une contribution française de 100 Mio EUR au CTF en 2011. La contribution française au CTF correspond à 9,14% de l'ensemble des contributions. Les projets financés par le CTF approuvés en 2011 correspondent à un montant de 518,8 Mio USD (363 Mio EUR) financé par le CTF et 5 062 Mio USD (3 543 Mio EUR) financés par les cofinanceurs [CIF, 2012]. En considérant la quote-part française, cela représente respectivement une part française aux financements climatiques de l'ordre de 33 Mio EUR.

³ A cela s'ajoutent 17 Mio EUR de projets dans l'outre-mer républicain français qui ne sont pas comptabilisés dans cette partie.

⁴ La somme fait 2 026 Mio EUR car 49 Mio EUR correspondent à des projets résultants à la fois d'atténuation et d'adaptation.

Global Environment Facility (GEF) :**- Contribution climatique française en 2011 : 21 Mio EUR****- Financements climatiques mobilisés par la France : 26 Mio EUR**

La France contribue également au *Global Environment Facility* (GEF). Ainsi, le nouvel engagement pour la période 2011-2014 est de 215,5 Mio EUR. Dans son rapport bisannuel, la France annonce une contribution de 64 Mio EUR pour l'année 2011 [France, 2014] dans le cadre du programme de travail 2011-2014 du GEF. Sur cette somme, 43 Mio EUR ont été reportés dans le *fast-start finance* 2011 de la France dont 30 Mio EUR pour la forêt [Assemblée nationale, 2011]. Néanmoins, conformément à la logique appliquée aux institutions multilatérales, nous retenons 20,6 Mio EUR dédiés au climat dans la contribution française. En effet, la contribution française mobilise les financements du programme 2011-2014 pour lequel 32% des financements sont dédiés au climat [GEF, 2010].

Concernant les engagements du GEF en 2011, il y a deux manières de quantifier les actions financées grâce à ce don. La première est de réfléchir sur le programme de travail 2011-2014 et la deuxième sur les financements de l'année 2011 uniquement.

Premièrement, en raisonnant sur le programme 2011-2014. La France fournit 8,52% des financements de la 5^e campagne de levée de fonds du GEF (2011-2014) [GEF, 2010]. Cette campagne doit aboutir à financer 1,35 Mrd USD d'actions de lutte contre le changement climatique en 4 ans [France, 2014]. En fournissant 30% de ses promesses de dons, la participation Française de 2011 devrait financer 34 Mio USD (24 Mio EUR) de projets de lutte contre le changement climatique. Rien n'indique cependant que ces projets soient financés en 2011 mais repose sur l'hypothèse que les montants engagés sont équitablement répartis sur la période 2011-2014. Cela est considéré indépendamment de la comptabilisation du *fast-start finance*.

Concernant les flux de l'année 2011 uniquement, la contribution française au GEF représente 11% des contributions totales [GEF, 2012a]⁵. En 2011, le GEF a financé pour 210 M\$ (147 Mio EUR) de projets d'atténuation. Ces projets ont une valeur totale de 3 646 M\$ (2 545 Mio EUR) grâce aux cofinancements⁶. Le GEF a engagé 138 M\$ (97 Mio EUR) pour l'atténuation. En considérant la quote-part française, cela représente respectivement, 16 Mio EUR et 10 Mio EUR mobilisés par la France pour l'atténuation et l'adaptation. A noter qu'il s'agit des financements ciblés comme luttant contre le changement climatique. Cela n'exclut pas que d'autres financements puissent répondre aux critères climatiques, notamment concernant l'adaptation.

Les deux méthodes arrivent à des ordres de grandeurs équivalents (24 Mio EUR et 26 Mio EUR) et présentent chacune des avantages et des défauts. Néanmoins, pour garder la cohérence avec le calcul des autres institutions, nous considérons la mobilisation de 26 Mio EUR engagés par le GEF en 2011.

⁵ Ici l'année fiscale au sens du GEF termine au 30 juin 2011. Les données ne sont pas encore disponibles pour le reste de l'année.

⁶ Rappelons que les cofinancements sont donnés à titre indicatifs et ne devraient pas être additionnés entre organisations puisque qu'un même projet peut être financé par plusieurs organisations.

Commission européenne :**- Contribution climatique française en 2011 : 9 Mio EUR****- Financements climatiques mobilisés par la France : 9 Mio EUR**

La Commission Européenne a également fourni pour 155 Mio EUR de dons dans le cadre du *Fast-start* – soit 51,67 Mio EUR en moyenne en 2011. Ces financements sont destinées au programme REDD+ et à la *Global Climate Change Alliance* [CE, 2013]. Comme la France contribue à hauteur de 17,5% du budget européen, 9,04 Mio EUR peuvent lui être attribués.

Banque Européenne d'investissement (BEI) :**- Contribution climatique française en 2011 : 0 Mio EUR****- Financements climatiques mobilisés par la France : 2,6 Mrd EUR dont 182 Mio EUR dans les pays non-annexe I de la CCNUCC**

La France, en souscrivant au capital de la Banque européenne d'investissement (BEI) participe à la mobilisation de ces activités. Elle a ainsi souscrit à hauteur de 16,17% du capital de la BEI pour un montant de 37,6 Mrd EUR dont seule une partie a réellement été appelée (1,9 Mrd EUR) [BEI, 2012a]. Cette dépense en capital a eu lieu avant 2011 mais permet à la BEI d'emprunter sur les marchés et de financer ses activités. En 2011 la BEI a prêté 18 Mrd EUR en faveur du climat [BEI, 2012b]. Trois grands axes d'action sont financés : énergies renouvelables et efficacité énergétique (7 Mrd EUR), adaptation (1 Mrd EUR) et ville durable (10 Mrd EUR - incluant plus généralement les transports). A noter que les financements de LGV ne sont pas comptés dans ce total. Si une part de ces financements a lieu en France, la quote-part française fait que la France aurait mobilisé en tout 2,9 Mrd EUR pour le climat via la BEI pour laquelle une partie est investie en France (263 Mio EUR en appliquant la répartition géographique moyenne des financements BEI – 9,03%). Au final, la contribution Française aux financements climatiques hors de France via la BEI s'élève à 2,6 Mrd EUR.

La BEI ne figure pas dans la liste de « Multilateral financial institutions, including regional development banks ». Néanmoins, une faible part de ses financements (6,9% des financements hors France) est dirigée vers des pays hors UE et hors annexe I de la CCNUCC.

Banque Européenne de reconstruction et développement (BERD) :**- Contribution climatique française en 2011 : 1 Mio EUR****- Financements climatiques mobilisés par la France : 210 Mio EUR dont 49 Mio EUR dans les pays non-annexe I de la CCNUCC**

La France a déboursé 3 Mio EUR sous formes de dons à la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) en 2011. En 2011, la BERD a financé pour 3,4 Mrd USD de projets d'atténuation [Joint MDB, 2012a] et 181 Mio USD de projets d'adaptation [Joint MDB, 2012b]. Néanmoins, il est possible que des doubles comptes existent. Nous prenons l'hypothèse que 50% des dépenses dédiées à l'adaptation sont en double-compte. Au final, 27% des financements de la BERD en 2011 peuvent être considérés comme climatiques. Cela aboutit à une contribution climatique de la France de 0,8 Mio EUR en 2011.

La France a souscrit 9% du capital de la BERD mais a fourni 8,6% du capital appelé⁷ [BERD, 2012b]. A ce titre, on peut considérer qu'elle a mobilisé 210 Mio EUR via la BERD pour des projets climatiques hors de France. Comme pour la BEI, la France a déboursé 3 Mio EUR de dons n'a pas déboursé de capital pour la BERD en 2011 mais fournit un capital mobilisable (*callable*) de 2 024 Mio EUR.

La part des financements de la BERD destinée aux pays non-annexe I est de 23% [BERD, 2012a].

Groupe Banque mondiale (BM) :

- Contribution climatique française en 2011 : 76 Mio EUR

- Financements climatiques mobilisés par la France : 326 Mio EUR en totalité dans les pays non-annexe I de la CCNUCC

La France contribue à la fois directement à la Banque mondiale – don de 6,6 Mio EUR en 2011 –, mais aussi à l'*International Development Association* (IDA) – don 424 Mio EUR en 2011 – et l'*International Bank for Reconstruction and Development* (IBRD) – capitaux propres de 23 Mio EUR en 2011 – qui font partie du groupe Banque Mondiale [France, 2014]. En prenant en compte les parts respectives des financements dédiés au climat dans ces différentes organisations⁸, on aboutit à une contribution climatique française de 76 Mio EUR.

Sur l'année civile 2011⁹, l'IDA et l'IBRD ont engagé 7,1 Mrd USD dans des projets d'atténuation et 3,4 Mrd USD dans des projets d'adaptation [Banque Mondiale, 2012]. Les deux-tiers sont engagés par l'IBRD (7,0 Mrd USD) et un tiers par l'IDA (3,5 Mrd USD).

Le calcul de la contribution française se base sur la part française dans le capital déboursé au 31 décembre 2011¹⁰. Cela donne une part française de 4,4% pour l'IBRD et 7,1% pour l'IDA. Une alternative aurait pu être d'effectuer les calculs sur la base du capital déboursé en 2011. Cela diminuerait la part française. Les pourcentages obtenus sont respectivement de : 3,4% et 6,3%. Néanmoins, par soucis de cohérence avec le reste des organisations et parce que les financements levés par une organisation reposent sur l'ensemble de son capital et non le nouveau capital injecté, nous retenons les pourcentages de 4,4% et 7,1%.

Finalement, les financements climatiques mobilisés par la France s'élèvent à 212 Mio EUR dans l'atténuation et 114 Mio EUR dans l'adaptation. L'ensemble de ces financements sont engagés dans des pays non-annexe I.

⁷ Techniquement, la part française devrait être légèrement plus élevée via la part de la commission européenne et celle de la BEI.

⁸ 16% pour IDA et 26% pour IBRD.

⁹ Les données fournies correspondent à des années fiscales terminant le 30 juin. Pour obtenir les montants des années civiles, les auteurs ont pris l'hypothèse d'équi-répartition des financements et ont fait la moyenne entre les années fiscales 2011 et 2012.

¹⁰ Calculé en faisant la moyenne des parts entre le 30 juin 2011 et le 30 juin 2012. Un calcul similaire au 31 décembre 2010 donne des résultats équivalents.

African Development Bank (AfDB) :**- Contribution climatique française : 7 Mio EUR****- Financements climatiques mobilisés : 30 Mio EUR en totalité dans les pays non-annexe I de la CCNUCC**

En 2011, la France a déboursé 14 Mio EUR à l'African Development Bank (AfDB) sous forme de capital [France, 2014]. La part climatique des financements de l'AfDB sont estimés à 47%.¹¹ On obtient ainsi une contribution climatique française de 7 Mio EUR.

En 2011, l'AfDB a engagé 859 Mio USD pour l'atténuation et 593 Mio USD pour l'adaptation [Joint MDB, 2012a et 2012b]. La part française dans le capital appelé au 31 décembre 2011 représente 3,8% [AfDB, 2012]. En appliquant la règle commune d'élimination de double-comptes,¹² on obtient des financements climatiques mobilisés par la France de 30 Mio EUR.

African Development Fund (AfDF) :**- Contribution climatique française : 63 Mio EUR****- Financements climatiques mobilisés : 77 Mio EUR en totalité dans les pays non-annexe I de la CCNUCC**

En 2011, la France a déboursé 133 Mio EUR à l'African Development Fund (AfDF) sous forme de dons [France, 2014]. En considérant la part de financements climat de l'AfDB¹³, cela correspond à une contribution climatique française de 63 Mio EUR.

En 2011, l'ADF a engagé 2,3 Mrd USD de financements [AfDB, 2012]. En prenant en compte la part française dans les déboursés faits pour l'AfDF (10,2%), cela correspond à des financements climatiques mobilisés par la France de l'ordre de 77 Mio EUR.

Asian Development Bank (ADB) et Asian Development Fund (ADF) :**- Contribution climatique française : 6 Mio EUR****- Financements climatiques mobilisés : 45 Mio EUR en totalité dans les pays non-annexe I de la CCNUCC**

En 2011, la France a contribué au capital de l'Asian Development Bank (ADB) pour un montant de 12 Mio EUR. Dans le même temps, elle a fourni un don de 24 Mio Eur à l'Asian Development Fund (ADF) [France, 2014]. En prenant en compte la part climat des financements attribués par l'ADB (18%), cela correspond à une contribution climatique française de 6 Mio EUR.

En 2011, l'ADB a engagé 2,2 Mrd USD pour l'atténuation et 585 Mio USD pour l'adaptation [Joint MDB, 2012a et 2012b]. En appliquant à cela la part française dans le capital appelé de l'ADB (2,3%), cela aboutit à une mobilisation française de 41 Mio EUR.

Pour l'ADF, il est considéré que le don accordé est totalement dépensé en 2011 en prenant en compte la part climat de l'ADB. Les financements mobilisés sont donc égaux à la contribution française : 4 Mio EUR.

¹¹ Comme pour les autres organisations, ce montant est obtenu en faisant l'hypothèse qu'il y a 50% de double-comptes entre adaptation et atténuation.

¹² Voir note 11.

¹³ Il n'y a pas d'information disponible sur les financements climatiques de l'ADF.

Groupe de l'Inter-American Development Bank (IADB) :**- Contribution climatique française : 1 Mio EUR****- Financements climatiques mobilisés : 23 Mio EUR en totalité dans les pays non-annexe I de la CCNUCC**

Le groupe de l'Inter-American Development Bank (IADB) est composé de l'IADB, le Fund for special operation (FSO) et le Multilateral Investment Fund (MIF). La France a contribué aux trois en 2011 : 1,7 Mio EUR chacun pour le FSO et le MIF sous forme de dons et 4,7 Mio EUR sous forme de capitaux propres pour l'IADB [France, 2014]. En prenant en compte la part climat des financements de l'IADB (17%), cela revient à une contribution climatique française de 1 Mio EUR.

En 2011, l'IADB a engagé 1,8 Mrd USD pour le climat¹⁴ en 2011 [Joint MDB, 2012a et 2012b]. En appliquant à cela la part française dans le capital appelé de l'IADB (1,8%) [IADB, 2012], cela aboutit à une mobilisation française de 22 Mio EUR.

Pour le FSO et le MIF, il est considéré que le don accordé est totalement dépensé en 2011 en prenant en compte la part climat de l'IADB. Les financements mobilisés sont donc égaux à la contribution française : 1 Mio EUR.

International Fund for Agricultural Development (IFAD)**- Contribution climatique française : 1 Mio EUR****- Financements climatiques mobilisés : 3 Mio EUR en totalité dans les pays non-annexe I de la CCNUCC**

En 2011, la France a contribué à l'International Fund for Agricultural Development (IFAD) pour 11,7 Mio EUR sous forme de dons [France, 2014]. L'IFAD ne fournit pas de renseignements quant aux montants qu'il dédie à la lutte contre le changement climatique. Arbitrairement, nous fixons ce montant à 10% des montants engagés. Cela revient à une contribution climatique française de 1 Mio EUR.

En 2011, l'IFAD a engagé 998 Mio USD dans l'ensemble de ses projets [IFAD, 2012]. En appliquant la part de 10% de financements climatiques et la part française dans les contributions des membres de l'IFAD (4,1%), on obtient une mobilisation française de 3 Mio EUR.

Au final, la contribution multilatérale de la France au financement de la lutte contre le changement climatique est évaluée à 190 Mio EUR en 2011. Ce montant correspond à des financements publics. Ces financements ont permis de mobiliser des financements de projets hors de France à hauteur de 3,4 Mrd EUR. Ce dernier montant correspond aux financements engagés par des intermédiaires publics grâce à la contribution française. Ils ne prennent pas en compte les cofinancements, notamment en raison du risque de double-comptes.

¹⁴ Dont 13 Mio EUR pour l'adaptation.

Financements privés

Le financement direct à l'étranger français dans les énergies renouvelables

L'investissement privé est plus difficile à tracer. Il est certain qu'une part des investissements directs à l'étranger (IDE) français finance des actions de lutte contre le changement climatique. A notre connaissance, aucune donnée n'existe pour connaître le montant de cette part. Corfee-Morlot *et al.* [2009] évaluent que 46% des IDE mondiaux se font dans des secteurs dans lesquels des actions d'atténuation sont un enjeu (extraction, énergie, etc.). Le *fDi Report* [2012] indique que 77 Mrd USD d'investissements directs à l'étranger ont été investis dans le renouvelables en 2011. La France auraient été responsable de 11,3% de ces investissements (8,7 Mrd USD ou 6,1 Mrd EUR). Nous retranchons de ce montant la partie liée au mécanisme pour un développement propre (MDP – voir ci-dessous). Nous aboutissons ainsi à un montant de 5,9 Mrd EUR. Néanmoins, le périmètre du *fDi Report* est plus large que celui que nous considérons. Il contient notamment les usines de production de panneaux solaires ou d'éoliennes ainsi que les opérations de fusion-acquisition. Dans l'absence d'informations plus précises, une part représentant 25% de ces montants a été arbitrairement choisie. Cela correspond à un montant de 1,34 Mrd EUR d'investissement privé français à l'étranger dans les énergies renouvelables en dehors du cadre du MDP. A noter que l'étude sur l'Allemagne considère les flux internationaux dans un encadré et donne le montant total du *fDi Report* à titre indicatif.

Dans le contexte de l'engagement des 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, il est possible que des flux privés incités par une action publique soient comptabilisés. En dehors de l'action des institutions de développement bilatérales ou multilatérales, et dans une définition large, cela peut concerner également les agences de crédit-export (la Coface en France). Le cas des mécanismes de compensation carbone obligatoire comme le mécanisme pour un développement propre (MDP) et la mise en œuvre conjointe (MOC) par exemple sont des cas particuliers. En effet, les financements de ces mécanismes participent à la réduction des émissions de GES, mais leur comptabilisation dans l'engagement des 100 Mrd USD pose plus de questions (voir la discussion des résultats). Malheureusement, les auteurs ne sont pas parvenus à trouver des données sur la contribution de la Coface à des investissements directs à l'étranger climatiques. Le rôle de la Coface n'est donc pas estimé.

Mécanismes du protocole de Kyoto : MDP-MOC

Une manière d'analyser le rôle des acteurs français dans la mise en place des projets est de regarder les projets dont les crédits sont achetés directement par des acteurs français. Cela concerne principalement les projets MDP car, pour la MOC, les seuls projets débutant en 2011 ou plus tard et dont les acheteurs primaires de crédits sont français ne fournissent pas d'information sur le montant des investissements réalisés. L'analyse des projets MDP et MOC oblige donc à réaliser un certain nombre d'hypothèses.

Une partie des investissements dont le début de la période créditante est fixé pour 2011 ont été réalisés avant 2011 ; de même, pour les projets dont la période créditante est postérieure à 2011, une partie des investissements a pu être réalisé au cours de l'année 2011. Faute de mieux, une première approximation est de ne sélectionner seulement les projets dont la période créditante commence en 2011. De même, lorsqu'il y a plusieurs acheteurs primaires des crédits, on suppose que les investissements sont équi-répartis parmi ces acteurs.

Une telle méthodologie donne des investissements de l'ordre de 593 Mio USD (415 Mio EUR) réalisés par les acteurs français. A noter que cette somme est majoritairement composée d'une centrale au charbon super-critique en Inde dont le surcoût par rapport au sub-critique est 315 Mio USD (221 Mio EUR) [CDM Pipeline, 2013]. Si ce financement particulier pourrait ne pas correspondre à certaines conceptions du critère climatiques¹⁵, il correspond aux définitions de la présente étude de par son enregistrement dans le cadre du MDP.

Au final, nous pouvons retenir les 415 Mio EUR des acteurs privés dans le cadre MDP même si l'estimation est imprécise et si elle ne capte probablement qu'une partie des investissements privés. Les investissements français dans les énergies renouvelables effectués dans le cadre du MDP se chiffrent à 185 Mio EUR qui sont retranchés à l'estimation issue du fDi Report [2012].

Encadré 3 – Une méthode alternative basée sur le coût d'achat des crédits

Dans le cadre du système européen d'échange de quotas (EU ETS), les installations françaises ont restitués des crédits carbone (CER/ERU) pour leur conformité : 27,5 millions de crédits pour 2011. Une première analyse approximative consiste à considérer que les entreprises ont acheté ces crédits en 2011 au prix moyen du marché.* On obtient un coût d'achat des crédits de 250 Mio EUR en 2011.

D'un côté, cette approximation sous-estime le coût d'achat de ces crédits car il est possible que les entreprises aient acheté leur crédits plus tôt à un coût plus élevé ou bien aient directement financé des projets émettant des crédits à un coût par crédit plus élevé.

D'un autre côté, ces achats ont pu être financés par la vente de quotas (via des swap EUA/CER-ERU notamment) ou les entreprises ont pu financer directement des projets pour bénéficier de crédits à moindre coût, et donc ont pu représenter un coût net plus faible voire négatif pour certaines entreprises.

De plus, il s'agirait d'une évaluation du marché secondaire ne répondant pas à nos critères de flux primaires d'investissement dans des projets réducteurs d'émission.

* Prix moyen 2011 des CER/ERU sur les contrats à terme 2011 pondéré par les volumes d'achat : 9,39 EUR par CER ; 6,71 EUR par ERU

Discussion du résultat

Un financement bilatéral prédominant pour les pays en développement

L'évaluation globale des flux internationaux est complexe et souvent imprécise. Nos recherches et les informations disponibles aboutissent à une contribution climatique française en direction d'autres pays à hauteur de 4,0 Mrd EUR dont 1,75 Mrd EUR (44%) d'origine privée. Si l'on ne considère que les pays non-annexe I, la contribution climatique française est de 2,9 Mrd EUR dont 0,7 Mrd EUR (24%) d'origine privée.

Ce montant a directement permis, *in fine*, de mobiliser des financements des projets à hauteur de 7,2 Mrd EUR soit directement par les entreprises (1,75 Mrd EUR / 24%) soit par l'intermédiaire

¹⁵ Notamment lorsque le critère est jugé au regard d'une adéquation avec des scénarios de long terme.

d'organisations publiques (5,4 Mrd EUR / 76%) qu'elles soient bilatérales (2,0 Mrd EUR / 28%) ou multilatérales (3,4 Mrd EUR / 48%).

En raison du rôle de la BEI, la prédominance des institutions bilatérales disparaît lorsque l'on ne s'intéresse qu'aux pays non-annexe I. Dans ce cas, les institutions bilatérales – en quasi-totalité l'AFD – représentent 44% des financements climatiques mobilisés.

L'effet de levier, une comptabilité complexe

Le calcul de l'effet de levier de financements publics pose différentes questions méthodologiques auxquelles il n'est pas simple de répondre.¹⁶ Une première estimation pourrait être obtenue en comparant la contribution directe française aux financements mobilisés. Néanmoins, notre étude ne permet pas de rendre ce calcul pertinent.

En effet, l'effet de levier entre la contribution française directe à des institutions et les financements mobilisés s'explique par la capacité de ces institutions à lever de la dette grâce au capital fourni par les pays. Cependant, le rôle des contributions passées est primordiale, notamment lorsqu'il s'agit d'une contribution en capital qui n'est pas compensée par des dividendes. Il y a donc un problème de temporalité. Les financements mobilisés en 2011 le sont en partie grâce aux contributions des années précédentes. L'effet de levier serait donc surestimé. De plus, dans notre cas, la contribution du budget public à l'AFD n'a pu être mesurée. Cela amène donc également à une surestimation de l'effet de levier des financements publics.

Les institutions financières françaises financent en partie sur les institutions bilatérales et multilatérales en détenant une partie de leurs dettes. Ce flux devrait apparaître sur les figures en fin d'annexe. Néanmoins, il ne nous a pas été possible d'estimer ces montants. Un tel chiffre sera, en tout état de cause, d'une utilité limitée puisqu'il ne serait pas nécessairement pour le calcul de l'engagement de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. En effet, ces financements sont déjà inclus dans le calcul des financements mobilisés. Il nous paraît plus logique que cette mobilisation soit définie à partir des actions des États et non du poids de ses institutions financières sur les marchés.

Précisions des résultats et pertinence des sources d'information

Les estimations de cette étude sont nécessairement inexacts mais donnent un ordre de grandeur : en milliards d'euros. Cela n'enlève en rien les approximations méthodologiques. La mise en place du *fast-start finance* a facilité l'accès à l'information publique mais celle-ci repose sur une méthodologie différente de la nôtre : le *fast-start* n'est censé représenter que des flux « nouveaux »¹⁷ tandis que cette étude cherche à évaluer des flux absolus.

L'information disponible via l'OCDE-DAC et les marqueurs de Rio étant incomplète, il a fallu faire confiance aux informations disponibles sur les rapports annuels. Un biais fréquent est l'assimilation des opérations climatiques au développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Il est probable qu'une partie des financements, notamment ceux liés aux transports, peuvent être considérés comme « climatiques » sans que cela soit revendiqué comme tel par les institutions financières. Sur ce point, la démarche de l'AFD est très avancée puisqu'elle consiste en

¹⁶ Voir Morel et Delbos (2013) et les publications du *Research collaborative* de l'OCDE sur *Tracking private climate finance*.

¹⁷ Voir les accords de Cancún.

une mesure quasi-systématique de l'impact en termes d'émissions de GES évitées par ses interventions ; dans ce cas, le caractère climat n'est donc pas attribué en fonction du secteur mais des niveaux d'impact des projets.

Le schéma de financement des banques multilatérales de développement – pour leur volet capitalisé – est basé sur du capital souscrit dont une partie est décaissée et une autre est mobilisable. Cela permet à ces institutions d'emprunter et de financer leurs actions. Le fonctionnement de l'AFD est similaire et la dépense publique en 2011 pour l'AFD est bien plus faible que les 2 Mrd EUR d'activités climatiques financées¹⁸. Il convient donc de ne pas comparer en l'état les flux de financements publics français bilatéraux et multilatéraux mais plutôt le montant de financements réalisés. A ce titre, les institutions bilatérales ont apportés 37% des financements fournis par des intermédiaires publics grâce à une contribution française tandis que 63% des ont été apportés par des institutions multilatérales. Si l'on ne retient que les pays en développement, cette répartition s'inverse avec 72% des financements publics provenant de l'AFD. Cette différence est principalement due au poids de la BEI.

Pour ce qui est des investissements privés, notre étude est centrée sur l'implication d'acteurs français dans les flux de financements. C'est ce qui nous fait retenir le chiffre de 415 Mio EUR pour le MDP. Ce chiffre est sujet à caution puisqu'il considère que les acheteurs de crédits ont apporté tout le capital nécessaire aux projets. Dans le contexte des 100 milliards de dollars par an, on pourrait chercher à évaluer les investissements ayant eu lieu grâce à la mise en place de politiques.

Néanmoins les mécanismes de compensation comme le MDP et la MOC sont des cas particuliers. En effet, en considérant que les engagements internationaux des États sont exclusifs – l'engagement de réduction des émissions doit être réalisé indépendamment de l'engagement de financement –, il existe un risque de double compte. En effet, d'un côté, l'UE et ses États membres ont stimulé fortement la demande pour les crédits CER/ERU en mettant en place l'EU ETS. Cela a abouti à une stimulation des investissements dans les projets MDP/MOC. Néanmoins, l'utilisation finale de ces crédits contribue à l'atteinte des objectifs de ces pays en termes de réduction des émissions. Pour éviter les double-comptes, il faudrait comptabiliser uniquement la part de financement de ces projets ne permettant pas de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de ces pays. Il faudrait alors annuler les crédits concernés ou bien les interdire pour la conformité des États en matière d'engagement de réduction des émissions.

Définition du secteur et périmètre

Dans cette étude, les activités recensées sont celles ayant lieu hors de France et permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la séquestration de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts du changement climatiques. Seules les actions dont les financements ont pour origine, au moins partielle, des financements issus d'organisations françaises sont comptées.

¹⁸ L'encours des emprunts auprès du Trésor a augmenté de 15 Mio EUR en 2011 pour l'ensemble de l'AFD.

Tableau 3 – Détail des calculs des contributions climatiques françaises en 2011

Organisation	Type de flux	Type de dépense	Montant déclaré (Mio EUR)	Montant retenu (Mio EUR)	Type de flux	Part climatique	Financement climat de l'institution	Financement totaux	Part non-annexe I
Financements publics									
FFEM - Fonds Français pour l'environnement Mondial	Pu1	Engagement	37	18	Don	49%	18 Mio EUR	37 Mio EUR	100%
Contributions climatiques françaises aux institutions bilatérales et multilatérales									
World Bank	Pu5	Déboursement	7	1	Don	23%	8 906 Mio USD	39 491 Mio USD	100%
CTF - Clean Technology Fund	Pu4	Déboursement	100	100	Concessionnel	100%	519 Mio USD	519 Mio USD	100%
IDA - International Development Association	Pu4	Déboursement	424	73	Don	17%	2 660 Mio USD	15 511 Mio USD	100%
IBRD - International Bank for Reconstruction and Development	Pu5	Déboursement	23	6	Capitaux propres	26%	6 246 Mio USD	23 980 Mio USD	100%
AfDB - African Development Bank	Pu5	Déboursement	14	7	Capitaux propres	47%	1 156 Mio USD	2 447 Mio USD	100%
AfDF - African Development Fund	Pu4	Déboursement	133	63	Don	47%	1 070 Mio USD	2 266 Mio USD	100%
ADB - Asian Development Bank	Pu5	Déboursement	12	2	Capitaux propres	18%	2 489 Mio USD	14 020 Mio USD	100%
ADF - Asian Development Fund	Pu4	Déboursement	24	4	Don	18%	<i>Répartition similaire à l'ADB</i>		100%
IADB - Inter-American Development Bank	Pu5	Déboursement	5	1	Capitaux propres	17%	1 754 Mio USD	10 400 Mio USD	100%
MIF - Multilateral Investment Fund (Groupe - IADB)	Pu4	Déboursement	2	0,3	Don	17%	<i>Répartition similaire à l'IADB</i>		100%
Fund for special operation - FSO (Groupe - IADB)	Pu4	Déboursement	2	0,3	Don	17%	<i>Répartition similaire à l'IADB</i>		100%
IFAD - International Fund for Agricultural Development	Pu4	Déboursement	12	1	Don	10%	<i>Hypothèse par manque d'information</i>		100%
GEF - Global Environment Facility	Pu4	Déboursement	64	21	Don	32%	1 350 Mio USD	4 200 Mio USD	100%
EBRD - European Bank for Reconstruction and Development	Pu5	Déboursement	3	1	Don	27%	3 491 Mio USD	12 930 Mio USD	23%
CE - Commission européenne	Pu4	Déboursement	-	9	Don	100%	<i>Part française des financements climats déclarés</i>		100%

Source : auteurs

Tableau 4 – Détail des calculs des financements mobilisés dans les institutions bilatérales et multilatérales en 2011 (sur 3 pages)

Organisation	Type de flux	Type de dépense	Financements climatiques (Mio EUR)	Montant retenu (Mio EUR)	Type d'instrument	Type d'action climatique	Part française	Capital déboursé par la France	Total capital déboursé	Part non-annexe I	Source autre que [France, 2014]
Financement climatique des institutions multilatérales mobilisés par la France											
AFD - Agence Française de développement	Ipu-bil	Engagement	1 558	33	0,6% de subventions, 55% de prêts concessionnels et 44% de prêts non-concessionnels	Atténuation	100%	Repartition des instruments obtenus à partir de [France, 2014]. 49 Mio EUR ont été retranchés à 50/50 à l'adaptation et l'atténuation pour représenter les double-comptes		100%	[AFD, 2012 et 2013]
			436	61	1,4% de subventions, 60% de prêts concessionnels et 39% de prêts non-concessionnels	Adaptation					
Financements climatiques des institutions multilatérales mobilisés par la France											
World Bank	Ipu-Mul-FR1	Engagement	363	33	Prêts concessionnels	Atténuation	9%	263 Mio USD	2 874 Mio USD	100%	[CTF, 2012]
CTF - Clean Technology Fund	Ipu-Mul-FR1	Engagement	857	61	Non déterminé	Atténuation	7%	15 205 Mio USD	214 532 Mio USD	100%	[Banque mondiale, 2011, 2012 et 2013]
IDA - International Development Association	Ipu-Mul-FR1	Engagement	1 005	71	Non déterminé	Adaptation					
IBRD - International Bank for Reconstruction and Development	Ipu-Mul-FR2	Engagement	3 399	151	Non déterminé	Atténuation	4%	536 Mio USD	12 069 Mio USD	100%	
			973	43	Non déterminé	Adaptation					
AfDB - African Development Bank	Ipu-Mul-FR2	Engagement	479	18	Prêts concessionnels	Atténuation	4%	94 Mio USD	2 506 Mio USD	100%	[Joint MDB8, 2012a et 2012b], [AFDB, 2012]
			330	12	Prêts concessionnels	Adaptation					
AFDF - African Development Fund	Ipu-Mul-FR1	Engagement	443	45	Prêts concessionnels	Atténuation	10%	2 037 Mio USD	19 933 Mio USD	100%	
			306	31	Prêts concessionnels	Adaptation					

Financement climatiques des institutions multilatérales mobilisés par la France											
African Development bank	IPU-MU- FR2	Engagement	Financements climatiques (Mio EUR)	Montant retenu (Mio EUR)	Type d'instrument	Type d'action climatique	Part française	Capital déboursé par la France	Total capital déboursé	Part non- annexe I	Source autre que [France, 2014]
ADB - Asian Development Bank	IPU-MU- FR2	Engagement	1 376	32	Non déterminé	Atténuation	2%	190 Mio USD	8 151 Mio USD	100%	[Joint MDB, 2012a et 2012b], [ADB, 2012]
	IPU-MU- FR2	Engagement	366	9	Non déterminé	Adaptation					
ADF - Asian Development Fund	IPU-MU- FR1	Engagement	-	3	Don	Atténuation	<i>Répartition des dons climatiques français à l'ADF</i>				
	IPU-MU- FR1	Engagement	-	1	Don	Adaptation				100%	
	IPU-MU- FR2	Engagement	1 219	22	Prêts concessionnels	Atténuation	2%	1 914 Mio USD	104 980 Mio USD	100%	[Joint MDB, 2012a et 2012b], [IADB, 2012]
IADB - Inter-American Development Bank	IPU-MU- FR2	Engagement									
	IPU-MU- FR2	Engagement	9	0,2	Prêts concessionnels	Adaptation					
IFAD - International Fund for Agricultural Development	IPU-MU- FR1	Engagement	70	3	Non déterminé	Non déterminé	4%	32 Mio USD	787 Mio USD	100%	[IFAD, 2012]
	IPU-MU- FR1	Engagement	147	16	Non déterminé	Atténuation	11%	276 Mio USD	2 552 Mio USD	100%	[GEF, 2010, 2012a et 2012b] et [Assemblée nationale, 2012]
GEF - Global Environment Facility	IPU-MU- FR1	Engagement	97	10	Non déterminé	Adaptation					

Inter-American development Bank	IPU-Mul-FR2	Engagement	Financements climatiques (Mio EUR)	Montant retenu (Mio EUR)	Type d'instrument	Type d'action climatique	Part française	Capital déboursé par la France	Total capital déboursé	Part non-annexe I	Source autre que [France, 2014]
EBRD - European Bank for Reconstruction and Development	IPU-Mul-FR2	Engagement	2 320	199	Non déterminé	Atténuation	9%	533 Mio EUR	6 199 Mio EUR	23%	[Joint MDB, 2012a et 2012b], [EBRD, 2012], (conversion en USD)
			123	11	Non déterminé	Adaptation					
			17 000	2 501	Non déterminé	Atténuation	15%	1 709 Mio EUR*	11 620 Mio EUR	7%	[BEI, 2012a et 2012b]
CE - Commission européenne	Pu4	Engagement	52	9	Don	Non déterminé	17,5%	Contribution française au budget de l'UE		100%	[CE, 2013]

* Le capital déboursé par la France correspond en réalité à 1 879 Mio EUR. Le montant contenu dans le tableau correspond au montant équivalent en déduisant la part des financements destinés à la France (9%). Ce calcul consiste à considérer que tous les pays contributeurs contribuent à l'ensemble des financements.

Source : auteurs

Références

Accords de Cancún (2010). <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>

AFD – Agence française de développement (2012). *Document de référence 2011*. http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PORTAILS/PUBLICATIONS/RAPPORTS_ANNUELS/AFD_Document_de_reference_2011.pdf

AFD – Agence française de développement (2013). *AFD group's climate activity in 2012*. <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PORTAILS/SECTEURS/CLIMAT/AFD-Climate-related-activity-2012.PDF>

AfDB – African Development Bank (2012). *Annual report 2011*. <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AfDB%20Group%20Annual%20Report%202011.pdf>

Assemblée nationale (2011). *Rapport sur l'aide publique au développement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2012* <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/budget/plf2012/b3805-tIII-a5.pdf>

Banque Mondiale (2012). *World Bank Lending Doubles on Adaptation*. <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2012/11/15/World-bank-lending-doubles-adaptation>

BEI- Banque européenne d'investissement (2012a). *Financial Report 2011*. <http://www.eib.org/attachments/general/reports/fr2011en.pdf>

BEI- Banque européenne d'investissement (2012b). *Activity Report 2011*. <http://www.eib.org/attachments/general/reports/ar2011en.pdf>

BERD – Banque européenne de reconstruction et de développement (2012a). *Annual Report 2011*. <http://www.ebrd.com/downloads/research/annual/ar11e.pdf>

BERD – Banque européenne de reconstruction et de développement (2012b). *Financial Report 2011*. <http://www.ebrd.com/downloads/research/annual/fr11e.pdf>

CDM Pipeline (2013). <http://cdmpipeline.org> Consulté le 15 octobre 2013

CE – Commission Européenne (2012). *European Union fast start funding for developing countries – 2011 progress report*. http://ec.europa.eu/clima/policies/finance/international/faststart/docs/fast_start_2011_en.pdf

CE – Commission Européenne (2013). *Fast start finance – European Commission*. http://ec.europa.eu/clima/policies/finance/international/faststart/index_en.htm Consulté le 20 octobre 2013

CIF – Climate Investment Funds (2012). *Annual report 2011 – CIF From the Ground Up: Investing in Our Green Future*. https://www.climateinvestmentfunds.org/cif/sites/climateinvestmentfunds.org/files/CIF_Annual_Report_0.pdf

Corfee-Morlot, J., Guay, B. et Larsen, K. - M. (2009). *Financing climate change mitigation: Towards a framework for measurement, reporting and verification*. OCDE. <http://www.oecd.org/dataoecd/0/60/44019962.pdf>

CTF – Clean Technology Fund (2012). *Trustee report for the meeting of May 2012*. https://www.climateinvestmentfunds.org/cif/sites/climateinvestmentfunds.org/files/CTF_Inf_2_Trustee_Report_for_May2012_meeting.pdf

FDi Report (2012). *The fDi Report 2012 – Global greenfield investment trends*. fDi Intelligence et Financial Times Business. <http://www.fdiintelligence.com/Landing-Pages/fDi-Report-2012>

FFEM – Fonds français pour l'environnement mondial (2012). *Rapport annuel 2011*. http://www.ffem.fr/webdav/shared/ELEMENTS_COMMUNS/U_ADMINISTRATEUR/5-PUBLICATIONS/Rapport%20annuel/Rapport-annuel-FFEM-2011-R.pdf

France – MAE, MEF, MEDDE (2012). *How France's development partnerships are meeting the challenge of climate change? Financing and fast start*. http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Doha_fiche_Fast-start_GB.pdf

France (2014). *Premier rapport bisannuel de la France à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques*. http://unfccc.int/files/national_reports/biennial_reports_and_iar/submitted_biennial_reports/application/pdf/french_br_-_31-12-2013.pdf

GEF – Global Environment Facility (2010). *Summary of negotiations – Fifth replenishment of the GEF Trust Fund*. <http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/GEF-A.4-7%20Summary%20of%20Negotiations%20of%20the%20Fifth%20Replenishment%20of%20the%20GEF%20F.0.pdf>

GEF – Global Environment Facility (2012a). *Financial Statements and Independent Auditor's Report*. <http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/GEF%20TF%20FY11%20Audited%20FS.pdf>

GEF – Global Environment Facility (2012b). *Annual report 2011*. http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/GEF_AR-2011-final.pdf

IADB – Inter-American Development Bank (2012). *Annual Report 2011: Financial statements*. <http://publications.iadb.org/bitstream/handle/11319/2718/2011%20Annual%20Report.%20%20Management%20Discussion%20and%20Analysis%3a%20%20Ordinary%20Capital%20and%20Financial%20Statements.pdf>

IFAD – International Fund for Agricultural Development (2012). *Annual Report 2011*. http://www.ifad.org/pub/ar/2011/e/full_report.pdf

Joint MDB (2012a). *Joint MDB report on mitigation finance 2011*. <http://www.ebrd.com/downloads/sector/sei/mitigation-finance-2011.pdf>

Joint MDB (2012b). *Joint MDB report on adaptation finance 2011*.

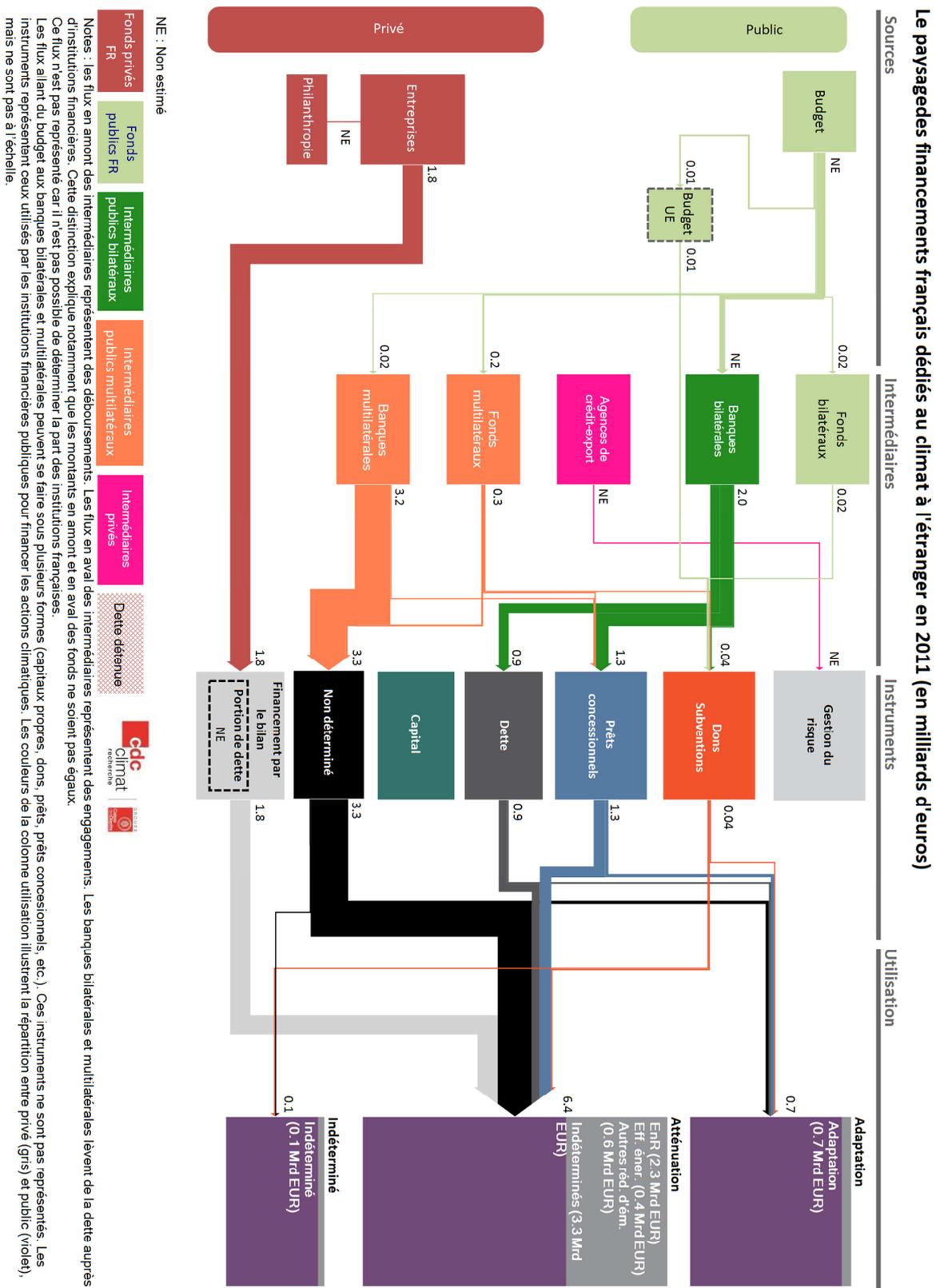
<http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Joint%20MDB%20Report%20on%20Adaptation%20Finance%202011.pdf>

Morel, R. et Delbosc, A. (2012). *Mesurer l'efficacité financière du Fonds vert pour le climat : l'effet de levier, de la théorie à la pratique*. Point climat n°19. CDC Climat Recherche.

<http://www.cdclimat.com/Point-Climat-no19-Mesurer-l-efficacite-financiere-du-Fonds-vert-pour-le-climat-l-effet-de-levier-de-la-theorie-a-la-pratique.html>

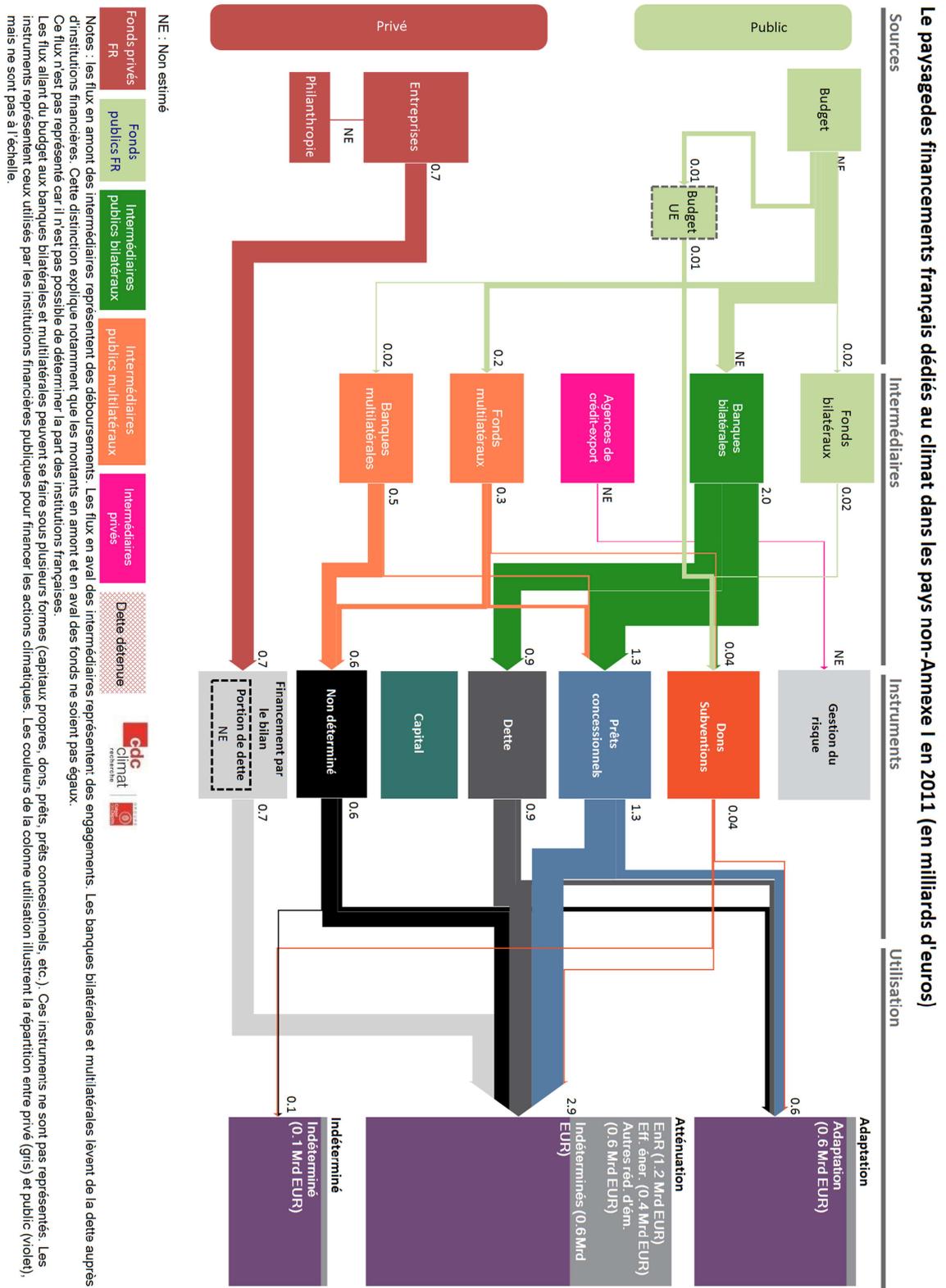
Sénat (2012). *Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2013, adopté par l'assemblée nationale. Tome IV. Aide publique au développement*. <http://www.senat.fr/rap/a10-112-3/a10-112-31.pdf>

Figure 3 – Flux de financements français dédiés au climat à l'étranger en 2011 (en milliards d'euros)



Source: auteurs

Figure 4 – Flux de financements français dédiés au climat dans les pays non-annexe I en 2011



Source: auteurs